## LA RÉSIGNATION REFUSÉE

par Jean DELZARS



Vu des hauteurs qui le dominent, Saint-Antonin Noble-Val présente l'allure d'un village médiéval dont subsiste encore la trace des remparts qui autrefois l'enserraient. L'église néo-gothique et la mairie de style XVIII<sup>e</sup> imposent leur masse au-dessus de la mosaïque des toits de tuiles parcourue par un lacis de rues étroites d'où émerge le campanile du beffroi de l'ancien Hôtel de Ville. De ci, de là s'ouvrent, parfois béants, des espaces dont le visiteur même le moins averti sent bien qu'ils n'existaient pas il y a quelques décennies. Au-delà des murs, s'égrène dans les vallées et s'étage sur les versants les mieux exposés un habitat pavillonnaire dont l'origine remonte au XIX<sup>e</sup> siècle, même si l'exemple le plus voyant, le lotissement de la Rodanèze, laisse croire que cette fuite vers l'espace et le soleil, est un mouvement récent.

Lorsque l'on pénètre dans la bourgade proprement dite pour parcourir ses rues et places, on constate que beaucoup de maisons sont fermées (une sur cinq environ) ou transformées en résidence secondaire et temporairement occupées (une sur quatre à peu près); certaines même sont devenues ruines envahies de végétation; d'anciennes boutiques sont closes; le bitume a envahi la chaussée, cachant mal toutefois en bordure ou au départ des rues les fils d'eau de pavés et de galets, témoignages d'un passé qui ne veut pas disparaître et que rappellent à l'attention du passant les admirables façades érigées lors de la grandeur de la cité. Mais peu et parfois pas de vie du tout dans certaines rues, certains quartiers car Saint-Antonin, comme bien des villages souffre du « mal des campagnes » : l'exode rural. Les jeunes sont peu nombreux et pour eux, le travail et l'avenir sont ailleurs. Le vieillissement de la population, les atteintes portées aux services publics jusqu'à leur disparition, l'absence d'industries qui exigent voies de circulation rapide et accès aisé se poursuivent en une sorte de cercle vicieux. Mais Saint-Antonin a choisi de ne pas se résigner à cette — apparente — fatalité.

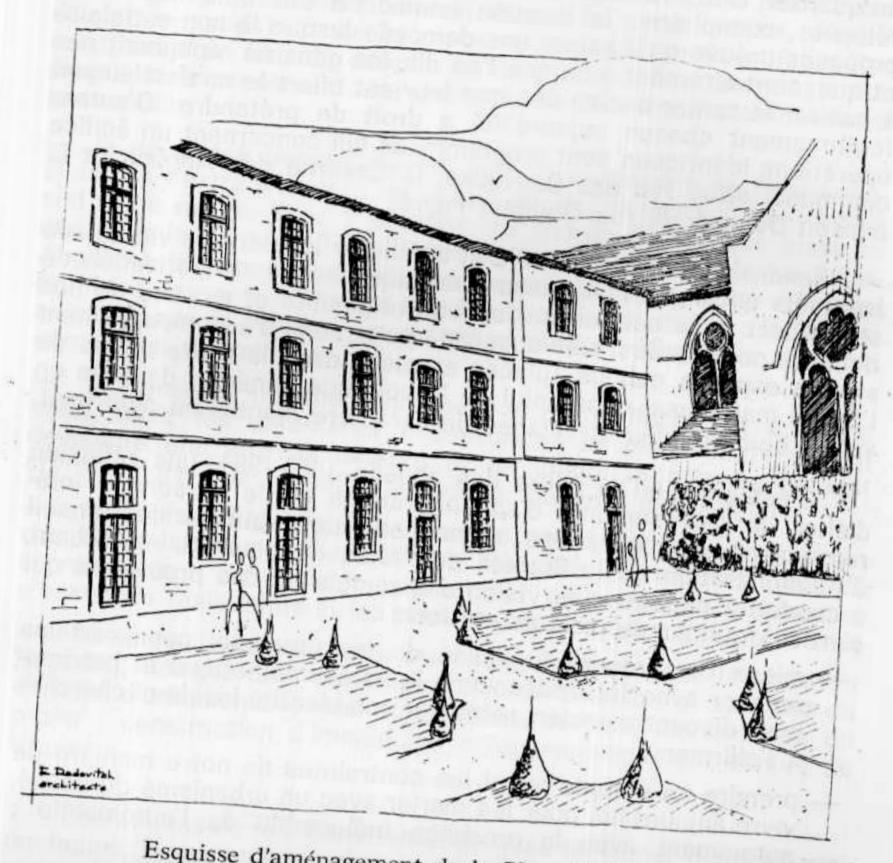
A partir de ce constat, les responsables communaux ont entrepris d'œuvrer pour atteindre deux objectifs au demeurant convergents : d'une part maintenir dans l'enceinte de la vieille

ville les habitants et les activités économiques, faire venir de nouveaux résidents, susciter de nouvelles activités, d'autre part mettre en valeur le potentiel touristique de la vieille cité sans pour autant en faire un musée figé mais un lieu vivant, riche de toutes les activités humaines. Ainsi s'engage en 1982 une étude qui a pu paraître longue à beaucoup, inutile à certains, d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, étude comportant un volet « habitat » et un volet « activités économiques ». Fin 1983, se met en place dans le cadre de la politique régionale de mise en valeur des bastides et villages de caractère, une réflexion sur l'aménagement des espaces publics, Saint-Antonin étant une des 81 communes de Midi-Pyrénées retenues.

L'action générale vise donc à rendre vie au centre ancien. formé de logements souvent vétustes, certains même insalubres, que leurs habitants désertent pour se loger en pavillons neufs ou en H.L.M. dans la haute ville, que de nouveaux habitants exigeant les normes de confort d'aujourd'hui ne veulent pas occuper tels quels. Seules souvent y demeurent des personnes âgées, aux faibles revenus, et qui n'ont guère les moyens de restaurer leur habitat. Souvent les propriétaires des logements inoccupés s'en désintéressent : quand leur mentalité ne les porte pas à imaginer que l'on puisse tirer parti des bâtiments comme de la terre ou du commerce, c'est qu'ils n'ont pas les revenus nécessaires à une réhabilitation, ou ignorent le plus souvent les aides dont ils peuvent bénéficier, ou hésitent devant l'ampleur de la tâche, la nécessité d'emprunter ou enfin craignent la parfois si injustement décriée loi Quillot. Le résultat est le même : l'immeuble reste inoccupé, se dégrade chaque jour davantage et les demandes de location demeurent insatisfaites.

L'O.P.A.H. qu'engagent les responsables communaux apportera une aide aux particuliers pour améliorer le confort des logements qu'ils occupent ou réhabiliter des logements inoccupés en vue d'une location, aides à la fois techniques (montage du dossier, assistance administratrive) et financières (obtentions de primes et de subventions). En outre, à un moment où le marché de la construction neuve s'essouffle, ces travaux d'entretien et d'amélioration de l'habitat ancien soutiendront l'activité économique en procurant des chantiers aux divers corps d'état du bâtiment, en représentant une part importante de leur chiffre d'affaires et ainsi par effet induit soutiendront l'économie locale en général. Enfin, dans notre village peuvent s'implanter certaines activités artisanales : l'OPAH permettra à de jeunes artisans de s'installer en trouvant à louer logements et locaux professionnels.

D'ores et déjà, la commune a agi et agira pour donner l'exemple et la confiance aux propriétaires privés. La restauration de l'immeuble de la Jougario (ex-maison Calmon) a prouvé qu'il était techniquement possible, sans atteindre des coûts trop élevés au m² par l'utilisation de nouvelles techniques de conservation, de



Esquisse d'aménagement de la Place de la Mairie par M. E. Radovitch, architecte

transformer une « ruine » en un immeuble doté de tout le confort moderne, notamment une excellente isolation thermique/phonique, dont l'aspect extérieur rehausse la qualité architecturale de tout un quartier. Cette restauration a été reconnue par tous comme une réussite exemplaire ; la location immédiate des cinq logements proposés prouve qu'il existe une demande jusque là non satisfaite et que, contrairement à ce que l'on dit, les gens ne répugnent pas à habiter le centre ancien dès que leur est offert le confort auquel légitimement chacun aujourd'hui a droit de prétendre. D'autres opérations identiques sont programmées qui concernent un édifice communal situé rue des Bouygues, la Caserne des Anglais et la maison Donnadieu, rue Guilhem Peyré.

Rendre vie à la vieille ville et améliorer le cadre de vie de ses habitants ainsi que son image touristique par la revalorisation de son aspect architectural qui fait son originalité et est une de nos richesse potentielles, cela suppose des actions d'accompagnement sur les espaces publics (places et rues) dans le cadre même de l'OPAH mais aussi dans celui de la politique générale de mise en valeur des bastides et villages de caractère mentionné plus haut.

C'est ainsi qu'au cours des années 1983-1984, une réflexion d'élus, de représentants d'administrations et de personnes intéressées par ces questions, notamment les membres du Conseil d'Administration de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin, a conduit à dégager une vision d'ensemble de ces problèmes qui s'articule autour de trois points forts :

- mieux comprendre le passé de la commune, pour certains renouer avec lui, redécouvrir la valeur esthétique et patrimoniale du centre ancien, retrouver son identité locale et chercher à l'affirmer;
- prendre en compte aussi les contraintes de notre manière de vivre aujourd'hui pour les marier avec un urbanisme du passé, notamment avec la présence inéluctable de l'automobile ;
- rechercher des potentialités pour l'avenir.

De cette réflexion s'est dégagé un programme d'aménagement dont les constantes sont, d'une part, des interventions sur le sol avec des matériaux courants mettant en valeur les façades environnantes et jouant un rôle d'aspiration de la périphérie vers le centre, d'autre part une diversification du décor végétal choisi en fonction d'un entretien peu coûteux.

Sous réserve de l'approbation de la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement, de la Commission Habitat du Conseil Régional, le programme qui s'étalera sur plusieurs années et pourra être poursuivi au-delà de la période d'aide régionale sera le suivant :

- dans une première tranche, création dans le jardin du musée d'un musée lapidaire où seront regroupées et mises en valeur des pièces aujourd'hui dispersées (sarcophages, clef de voûte, chapiteaux, etc.); dans la même tranche, aménagement de la place avant de la Mairie (traitement minéral devant le corps central, végétal devant les ailes) et de la place arrière (jardin à la Française constituant un lieu de détente et de jeu pour les riverains), ces deux places conservant une quinzaine de places de stationnement automobile.
- la deuxième tranche devrait voir le traitement de l'ensemble allant de l'extrémité nord de la rue de la Pélisserie à l'extrémité sud de la rue du Pont, y compris les abords de la Halle jusqu'au départ de la rue porte Rodanèze et de la place du Buoc, la rue Saint-Angel et la zone de circulation devant la Mairie; un nouveau profilage des rues rappelant l'ancien profil sera adopté; le bitume noir laissera la place à un matériau plus en harmonie avec les immeubles riverains.
- la troisième tranche concernera la rue Guilhem Peyre, la rue Valat, avec les caractères ci-dessus et la place Mazerac qui deviendra une aire de détente et de loisirs. Son aménagement correspondra à la réhabilitation de la Caserne des Anglais.
- au cours de la quatrième tranche, sera traitée la promenade des Moines : travaux d'entretien à l'escalier des anciens thermes et remodelage du paysage végétal par de nouvelles plantations d'essences résistantes si les ormeaux succombent à la graphiose.
- au cours de la cinquième tranche, sera aménagée la place du Bessarel. Compte tenu de l'importance de l'espace et son état de « friche d'urbanisme », une étude devra préciser l'orientation du projet : construction d'immeubles et/ou aménagement simple de la place.

Ces actions de réhabilitation et de mise en valeur demanderont du temps, beaucoup de patience, des efforts de la part de tous pour expliquer, persuader. Mais une dynamique communale d'amélioration du cadre de vie aura été amorcée qui, à terme, devrait favoriser une dynamique économique générale qui devrait se poursuivre bien après la durée de l'opération.

